

Paris, 4 janvier.

C'est le 9 janvier que doit se tenir la première réunion de la conférence, s'il ne surgit d'ici là aucun incident. On me cite à ce sujet un fait intéressant : il est arrivé hier à l'ambassade ottomane une caisse contenant des armes saisies par l'amiral Hobbart-Pacha. Elles ont été fabriquées à l'arsenal royal de Nauplie et portent naturellement la marque de fabrication; elles étaient expédiées aux Crétois. C'est une pièce de conviction qui sera présentée par le représentant de la Turquie à la conférence.

Ce matin, le ministre d'Etat et le ministre des affaires étrangères se sont rendus chez l'Empereur afin de prendre ses ordres pour les dispositions matérielles à prendre relativement à la conférence.

Les pouvoirs spéciaux sont arrivés hier aux représentants des diverses puissances. En l'absence de M. de Goltz qui n'a pas encore été remplacé, c'est le comte de Selms qui représentera la Prusse. A propos de M. de Goltz, on annonce que son état est tout à fait désespéré.

Le Public déclare ce soir que les récentes mutations diplomatiques de Dresde et de Stuttgart n'ont aucune portée politique. « Ce mouvement est purement d'ordre et n'a aucune signification particulière. »

On dit que M. de La Guéronnière ne restera pas à Bruxelles; il a été reçu ces jours derniers, et on le désigne pour l'ambassade de Berlin. Ce renseignement mérite confirmation.

L'administration veut de remporter une victoire électorale. M. L. Auvray, maire de Saint-Lô, a été élu député. M. de Kergolay s'était désisté en sa faveur, comme M. Foubert en faveur de M. Lenoël, candidat démocrate. Les électeurs ont suivi assez fidèlement les recommandations de ceux qu'ils avaient d'abord choisis, car M. L. Auvray qui n'avait eu que 14,000 voix au premier tour en a obtenu plus de 17,000 au second. De même, pour M. Lenoël. Il y a eu environ 10,000 abstentions.

Le maréchal de Mac-Mahon retournera en Algérie le 15 au 20 janvier.

Nos journaux sont en général assez sobres d'appréciations au sujet des paroles prononcées par l'Empereur le 1er janvier. Cela tient sans doute à ce que ces paroles ne peuvent guère prêter matière à des commentaires contradictoires. Le chef de l'Etat, dans sa réponse au Corps diplomatique, a formulé une espérance en faveur du maintien de la paix; en répondant au Corps législatif, il n'a rien dit qui ressemble à une promesse formelle de réformes prochaines.

La Bourse s'est beaucoup moins occupée aujourd'hui des nouvelles politiques que de la liquidation des valeurs. Les cours sont fermes; la bonne tenue du marché de Londres y contribue.

On annonce comme devant paraître cette semaine le rapport de M. Magne qui sert d'introduction et d'exposé des motifs aux budgets de 1870.

CH. CAROT.

CHRONIQUE LOCALE

Nous recevons les deux lettres suivantes :

Monsieur le Rédacteur,

« Le communiqué inséré dans votre numéro du 1^{er} janvier et le bruit qui s'est fait autour de la question si simple de la Chambre syndicale, nous font un devoir de mettre vos lecteurs au courant de ce qui s'est exactement passé entre l'Administration et les promoteurs de la Chambre. « Dès que l'Administration fut informée que nous commencions à recueillir des adhésions, un de ses membres les plus actifs, vint trouver l'un de nous et lui dit : « Votre idée est très-bonne, conti-
nez à prendre des signatures, mais ne faites pas de publicité ! » Quelle ne fut pas notre surprise en apprenant que cette même personne s'était mise immédiatement en campagne pour combattre notre cause, et engager ses amis à nous refuser leur adhésion ?

« D'un autre côté, le chef de l'Administration, sollicité de nous donner l'adhésion de sa maison de commerce, refusait sa signature, en ajoutant que l'Administration s'opposerait énergiquement au succès de nos démarches. — Notre demande s'adressait à un industriel, ce fut un Administrateur qui nous répondit. Qu'avait donc à faire l'intervention administrative dans un projet dont le seul but était de former une association d'industriels et de négociants ?

« Nous n'avons plus à revenir sur la question de savoir si l'organisation immédiate de la Chambre syndicale peut empêcher la concession du Tribunal de commerce; nous croyons que la lumière est faite sur ce point; tout le monde doit reconnaître que ces deux institutions ont des attributions tellement distinctes, qu'elles ne peuvent se confondre, et que, dans tous les cas, ce n'est pas détruire ce qui existe, ou tout au moins ne pas donner un triste exemple de désunion, et se rallier à une œuvre dont le succès n'est plus douteux aujourd'hui.

« Nous nous contenterons d'ajouter que l'Administration municipale devient de jour en jour plus hésitante et que nous avons le ferme espoir de voir d'ici peu de temps, son inutile résistance céder devant les considérations d'intérêt public, et devant le grand nombre d'adhésions que nous avons déjà recueillies.

« Déjà plusieurs propositions nous ont été soumises par des personnes agissant au nom de l'Administration. Il est vrai que ces propositions ont été retirées avant que nous ayons pu délibérer sur leur valeur; néanmoins nous croyons voir dans ces hésitations un symptôme favorable au succès de notre cause, que rien désormais ne peut nous empêcher de mener à bonne fin. « Agréez, etc. « Les promoteurs de la Chambre syndicale. »

Monsieur le Rédacteur, « Voulez-vous me permettre de répliquer au communiqué que vous avez reçu à propos de ma dernière lettre, et de prouver à l'Administration que ses débats dans cette voie ont été bien malheureux puisqu'elle a trouvé moyen, en trente six lignes, d'être tout à la fois imprudente, illogique et inexacte. « Lorsque l'honorable conseiller de Tourcoing a voulu s'opposer devant le Conseil général du Nord à la formation d'un tribunal de commerce à Roubaix, il a prétendu que ce tribunal serait inutile si Roubaix pouvait organiser un syndicat pour les tissus. Or, malgré cette argumentation, le Conseil général a émis un vœu favorable à notre demande. Que signifiait ce vote, si ce n'est qu'aux yeux du Conseil général, une chambre syndicale ne devait pas nous suffire et n'était pas plus appelée à remplacer un tribunal de commerce à Roubaix qu'ailleurs.

« Soutenir comme le fait le communiqué que l'idée d'une chambre syndicale est une entrave à la création du tribunal de commerce, n'est-ce pas se montrer bien imprudent puisque c'est abandonner dans le sens de notre adversaire. Mais cette prétention elle-même est-elle fondée? Devons-nous craindre que l'Administration supérieure change d'avis vis-à-vis du fonctionnement de notre chambre syndicale? Nullement, car il faudrait supposer que cette administration n'est pas au courant de la question. Cette question la voici et des chiffres la feront mieux comprendre que tous les raisonnements possibles. Nous admettons que 750 causes environ sont portées chaque année par la circonscription de Roubaix devant le tribunal de commerce de Lille; or, savez-vous combien d'affaires sur ces 750 causes eussent pu venir devant la chambre syndicale? D'après des renseignements puisés à de bonnes sources, moins de cent ! Et encore, parmi ces cent causes elles-mêmes cinquante peut-être ne seraient pas terminées devant la chambre syndicale qui peut n'être pas du goût de toute la monde. Donc, quand le communiqué affirme que l'Administration supérieure pourrait revenir sur une décision rendue ou presque rendue en notre faveur, parce que moins de cinquante affaires pourraient être retirées chaque année au nouveau tribunal de commerce de Roubaix, elle emploie un argument blessant pour cette Administration et met à nu la faiblesse de ses prétentions.

« Je ne veux pas épuiser cette partie de ma réplique sans donner une explication du petit nombre d'affaires portées par notre commerce des tissus, devant le tribunal de Lille; ce sera un argument nouveau en faveur de la formation de la chambre syndicale. Il faut chercher cette explication dans ce fait : qu'un grand nombre de négociants de Roubaix préfèrent sacrifier ce qu'ils considèrent comme leur bon droit à la crainte d'une procédure souvent lente et incertaine, toujours onéreuse, et, par parti pris, n'acceptent jamais une lutte devant le tribunal de Lille. Inutile d'ajouter que les habiles savent exploiter à leur profit ces instincts par trop naïfs.

« Le communiqué se termine par cette phrase qui mérite d'être conservée et qu'il faut citer tout entière : « Ceux de ses membres à qui l'on s'est adressé pour avoir leur adhésion à la chambre syndicale, ont répondu qu'il était à désirer qu'on ajournât à un ou deux mois la suite à donner à cette affaire, parce que d'ici là, celle du tribunal, qui est la première en date, serait probablement décidée. » Voici ma réponse à ces allégations : « Quand un des promoteurs de notre chambre syndicale est allé demander la signature de l'un des membres de l'Administration, voici textuellement ce qui lui fut répondu : « L'Administration s'opposera énergiquement à la formation de la Chambre syndicale dont elle conteste l'opportunité. » Un autre membre de l'Administration a publiquement approuvé l'idée d'une Chambre syndicale et demandé aux promoteurs de cette idée de continuer leurs démarches tout en s'abstenant de publicité; mais quelques instants après, ce même membre de l'Administration se mettait en campagne pour pousser ses amis à nous refuser leurs signatures. Parierai-je de ces deux projets de transactions proposés à la commission provisoire du syndicat, acceptés par elle et rompus quand il s'est agi de mettre à exécution les promesses faites au nom de l'Administration? Nous avons sous la main les témoins et les preuves de ces faits. N'étais-je donc pas fondé à dire que l'Administration faisait une malencontreuse opposition à la formation de la Chambre syndicale ?

« Maintenant, y aurait-il pour elle un moyen de sortir de cette impasse ? Oui et ce serait d'adopter ce qu'elle est impuissante à empêcher, et d'accepter sans arrière-pensée, les faits accomplis; mais, comme le conseil est bon, vous verrez qu'on ne le suivra pas. « Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de ma parfaite considération. « A. SIEN PIN. »

Mouvement de la population De la ville de Roubaix pendant l'année 1869.

NAISSANCES.	
Enfants légitimes	Garçons : 1,346
	Fillles : 1,254
..... 2,600	
Enfants naturels reconnus.....	Garçons : 13
	Fillles : 14
Enfants naturels non-reconnus.....	Garçons : 163
	Fillles : 176
..... 366	
Total.....	2,966
Total général des naissances légitimes et naturelles.....	Garçons : 1,522
	Fillles : 1,444
..... 2,966	

Une naissance triple a produit 3 garçons dont 1 mort-né. 39 naissances doubles ont produit 47 garçons et 31 filles.

MARIAGES	
Entre Garçons et Filles.....	513
— Veufs et Filles.....	53
— Garçons et Veuves.....	45
— Veufs et Veuves.....	48
..... 659	
Nombre de mariés qui ont signé :	
Epoux.....	366
Epouses.....	252
Nombre de mariages précédés de contrats.....	72
Nombre de mariages contenant légitimations.....	107
Nombre d'enfants naturels ainsi légitimés.....	129

DÉCÈS.	
Garçons.....	747
Hommes mariés.....	167
Veufs.....	87
Fillles.....	648
Femmes mariées.....	191
Veuves.....	90
..... 1,939	

Nombre d'individus inscrits en vertu de l'article 80 du Code Napoléon.....	20
Enfants morts-nés ou présentés sans vie.....	135
Total des décès.....	2,074
Le nombre des naissances étant de.....	2,966
la différence est de.....	892

Certifié exact, Le chef du bureau de l'état civil, E. VANDEPUTE.

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX

Bulletin de la séance du 3 janvier 1869. Sommes versées par 106 déposants, dont 32 nouveaux..... 16,222 » 24 demandes en remboursements..... 9,414 93 Les opérations du mois de janvier sont suivies par MM. Requiart-Saint et Alfred Motte, directeurs.

Pour toute la chronique locale : J. REBOUX.

Nous venons d'avoir la douleur de perdre l'un de nos plus éminents confrères, l'un de nos meilleurs amis, M. Henri Casterman, imprimeur-libraire à Tournai, est mort dans cette ville le 1er janvier, à l'âge de 49 ans, après une courte indisposition.

Dès le matin, dit le *Courrier de l'Escaut*, la funeste nouvelle s'est répandue dans toute la ville comme un coup de foudre. Chacun s'aborda à d'un air consterné. C'est que M. Henri Casterman comptait autant d'amis que de concitoyens; son affabilité et ses bons offices lui avaient concilié tous les cœurs. Toujours prêt à rendre service ou à donner de bons conseils; d'une générosité à toute épreuve, il ne regrettrait jamais le temps qu'il dérobait à ses affaires pour le consacrer à ceux qui réclamaient le secours de ses lumières.

Ferme dans sa foi, inébranlable dans ses principes religieux, il sut profiter de toutes les ressources qui lui offrit sa position pour faire tout le bien possible. D'une intégrité à toute épreuve, il faisait marcher avant tout la justice, et jamais son caractère droit et ferme n'a eu un instant de faiblesse. Ses qualités privées en faisaient le modèle des époux et des pères, tandis que son génie le plaçait au premier rang des industriels belges. On connaît les livres innombrables sortis des presses de cet infatigable éditeur. Entièrement dévoué à la propagation des bons livres, il sut créer, à Paris, un important établissement de librairie, d'où les produits de la typographie belge se répandaient par toute la France. S. S. Pie IX, voulant récompenser le zèle de M. Henri Casterman pour la diffusion des bons livres, lui envoya une médaille d'or, puis le brevet de chevalier de l'Ordre de Saint-Sylvestre; et enfin, à la suite de l'Exposition universelle de 1867, pour le développement intelligent qu'il a su donner à son industrie, le gouvernement belge l'a nommé Chevalier de l'Ordre de Léopold.

Membre de la Chambre de commerce, Vice-président du Conseil des Prud'hommes, Fabricien de la paroisse Notre-Dame, M. Henri Casterman semblait ap-

pelé à rendre longtemps encore des services à ses concitoyens; Dieu en a décidé autrement. Sa famille éplorée s'incline sous la main qui l'a frappé, et ses amis ne cesseront jamais de le regretter. Les funérailles de M. Casterman ont eu lieu hier au milieu d'une affluence considérable. Dans notre prochain numéro nous rendrons compte de cette triste cérémonie. J. R.

FAITS DIVERS

On lit dans le *Courrier de l'Escaut*, de Tournai :

Nous avons mentionné dans notre numéro du 29 décembre, l'arrestation faite à la station du chemin de fer, d'un homme présumé auteur de divers vols; nous ne commissions pas alors la gravité des charges qui pèsent sur lui. Nous avons été depuis sur informations, et nous nous sommes mis en mesure de donner au public des renseignements qui l'intéresseront et qui sont pris aux meilleures sources.

Depuis quelque temps déjà, on se plaignait de nombreuses soustractions faites aux bureaux de la poste de Bruxelles; et dont l'auteur restait inconnu. Le 20 décembre, une lettre écrite des Bruxelles à un négociant d'Anvers n'était pas arrivée à son adresse; cette lettre contenait des valeurs diverses, formant en tout la somme de onze mille francs, et parmi ces valeurs se trouvait une traite de 1,800 fr., tirée de Bruxelles sur un négociant de Tournai. Le tireur fit aussitôt, par lettre recommandée, défense de payer, sa traite à l'échéance, en informant le tiré de la perte de la lettre adressée à Anvers.

Ces faits probables étaient posés lorsque le 28 décembre, jour de l'échéance de la traite, le négociant de Tournai, vit à quatre heures et demi du soir, temps où, à cette époque de l'année, l'obscurité est à son plein, entrer dans son bureau un jeune homme assez bien vêtu venant lui demander le paiement de la traite de 1,800 fr.... ; il n'était pas possible de s'y tromper, la lettre portant des valeurs n'avait pas été égarée, elle avait été volée. Mais qui était l'individu qui se présentait pour effectuer l'encaissement ? était-ce le voleur, le complice, un commissaire faisant pour un salaire, une démarche dont il ignorait la conséquence ? Il fallait tâcher de découvrir la vérité et surtout connaître l'auteur réel du vol.

Aux interrogations qui étaient faites, il avait une réponse sans doute préparée d'avance, mais récitée avec naturel et simplicité. Il était, disait-il, ouvrier maçon, à Ath. Se trouvant à la station, un inconnu l'aborda, lui offre quelques verres de bière, lui demandant s'il ne voulait pas, sous salaire, aller à Tournai encaisser un effet; il dit, dit, retrouver son homme à la station d'Ath et lui remettre les fonds. On prolonge la conversation, toujours dans le but de connaître le voleur réel et enfin on lui dit : cet effet est volé; vous n'avez qu'un seul moyen d'éviter d'être conduit en prison comme complice, c'est de dire sincèrement comment cet effet est entre vos mains et de mettre la police en mesure de connaître le coupable. Après maintes protestations d'innocence, il consent à voir M. le commissaire de police en chef. Ce magistrat prend les mesures qu'il croit utiles, et entre autres, charge l'un des sous-commissaires de se rendre, avec un agent déguisé, à la station, où il devait retrouver le prétendu ouvrier maçon.

Pendant que ces ordres s'exécutent et que les agents font brièvement leurs préparatifs de départ, le prétendu maçon se rendait à la station, avec une personne attachée à la maison du négociant : quelques mots sont échangés et bientôt habilement interrogé il dit que son désir était d'entrer dans l'Administration du chemin de fer et que si on voulait rédiger une pétition et lui donner une lettre de recommandation pour M. le Ministre, il ferait connaître toute la vérité, le nom du voleur et retrouver les valeurs soustraites.

Ce premier pas conduit bientôt à un autre; en le poussant, on obtint l'aveu que le voleur est un facteur employé dans les bureaux même de la poste, où il est chargé du triage des lettres; qu'il habite avec lui depuis trois semaines rue d'Isabelle, 24; qu'il lui a vu échanger tant à la banque que dans les estaminets plusieurs fois des billets de banque; que depuis trois semaines qu'il logeait dans la même chambre que le facteur, il lui a vu mettre au feu plus de cent adresses de lettres, enfin il donne le vrai nom du facteur.

Prévenu de ces aveux, M. le commissaire en chef fit conduire le délinquant à la permanence où on trouva sur lui la lettre volée et les valeurs qu'elle contenait. Informé, par le télégraphe, la police de Bruxelles a, de son côté, arrêté le facteur de la poste qui, assure-t-on, a fait des aveux complets.

On comprend facilement l'importance de cette double capture, car s'il est une institution dont l'exacte probité ne doit pas pouvoir être mise en doute, c'est bien celle de la poste aux lettres.

Le *Cork Herald* contenait, ces jours derniers, la narration suivante d'un drame qui a eu pour théâtre le *Finnichina*, récemment arrivé de l'Amérique du Sud à Cork :

Le *Finnichina*, navire allemand, commandé par le capitaine Holtze, avait, en quittant Buenos-Ayres, embarqué des valeurs considérables en numéraire. Un Anglais, nommé Rogers, matelot à bord du *Finnichina*, s'en était aperçu, et la capi-

té lui suggéra la pensée d'un vol, qui devait préparer un crime. Rogers songea à l'assassinat de tout ou partie de l'équipage.

Il y avait quatre jours que le navire avait quitté Buenos-Ayres quand Rogers, qui ne voulait pas trop s'éloigner de terre, commença l'exécution de son projet. Il était de quart avec son premier lieutenant, et celui-ci fut sa première victime. L'officier saisi à l'improviste, fut jeté par-dessus bord. Aux cris qu'il poussa, le cuisinier accourut, et lança une amarre au lieutenant. Rogers feignit de le vouloir aider dans le sauvetage, et sans que le malheureux cuisinier eût le temps de se douter qu'il était menacé, il était à son tour précipité dans les flots, où il péris-

sait avec celui qu'il avait voulu sauver. Le second lieutenant et le capitaine avaient entendu les appels déchirants du cuisinier et du lieutenant. Tous deux sortirent de leur cabine, mais Rogers les attendait au haut de l'escalier, une hache à la main. Pour éviter le coup, le lieutenant arriva le premier, se rejeta vivement en arrière, t'éboucha, et, dans sa chute, renversa le capitaine. Avant qu'ils eussent eu le temps de se relever, Rogers avait fermé la porte de la cabine.

Restaient deux matelots, un Irlandais et un Américain, Rogers marcha sur eux, et la hache à la main, la menace à la bouche, leur dit son projet et les engagea à se joindre à lui, sous promesse d'une part du butin. Ces deux hommes feignirent d'entrer dans le complot, sous condition cependant que la capitaine et le lieutenant ne seraient frappés que lorsqu'on serait près de terre.

La direction du navire fut changée, et, pendant quatre jours, Rogers, l'œil au guet, ne prit pas un seul instant de repos. Jour et nuit il veillait. Au bout de deux fois quarante-huit heures, le capitaine, ayant réussi à percer la cloison de la cabine, fit feu sur Rogers, mais sans l'atteindre. Enfin, pendant la nuit du quatrième au cinquième jour, l'assassin, qui s'était placé de manière à ne pouvoir être atteint par le capitaine, fut vaincu par la fatigue et s'endormit profondément. Ses pseudo-complices le désarmèrent alors, et l'un d'eux le frappa de la hache qui les avait menacés. Rogers passa du sommeil à la mort.

Le capitaine et le lieutenant furent délivrés, et le *Finnichina* reprit une marche régulière. Quelques jours après, il relâcha à Rio, et son commandant consignait, entre les mains du consul Nord-Allemand, le récit qu'on vient de lire. »

REVUE DU MONDE CATHOLIQUE

- Nombré du 15 décembre 1868.
- SOMMAIRE :
- I. — L'Eglise et l'Etat, par l'abbé J. Maynard.
 - II. — La rive gauche du Rhin (troisième partie), par Armand Ravelet.
 - III. — Questions sociales (2^e article), par Henry de Rianchey.
 - IV. — Eusèbe Lesueur, sa vie et son œuvre, par B. Doullot.
 - V. — Les clercs dans les plaids, par J.-B. Jaugoy.
 - VI. — Voyage à Aden (suite), par P. Exupère.
 - VII. — Le vol de colombes (nouvelle), par Et. Marcel.
 - VIII. — Revue politique de la quinzaine, par Eugène Veillot.
 - IX. — Chronique littéraire (Journaux, Revues et Livres), par Oscar Havard.
 - X. — Bulletin bibliographique, par A. Vaillant, F. de Fontpertuis, B. Bouillot.

Conditions : LA REVUE DU MONDE CATHOLIQUE, RECUEIL POLITIQUE, SCIENTIFIQUE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE, paraît les 10 et 25 de chaque mois par numéro de 160 pages, soit quatre grands et beaux volumes in-8^o avec tables, de 960 pages chacun par année.

Paris et départements : Trois mois, 6 fr.; six mois, 12 fr.; un an, 22 fr.; un numéro, 1 fr. 50. Pour les abonnements de province perçus à domicile, 1 fr. en sus. Pour l'étranger, le port varie selon les conventions postales.

Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois. La collection de la Revue forme 21 beaux volumes grand in-8^o de plus de 800 pages chacun. Prix de chaque volume : 8 francs.

Facilités de paiement pour l'acquisition de la collection. On s'abonne : à Paris, chez Victor Palmé, rue de Gravelle-Saint-Germain, 25; à Roubaix, chez J. Reboux, rue Nain, 1.

COURS DES HUILES du 5 Janvier.

HUILES	GRAINES	TOURTEAUX
hecto/litre	l'hecto/litre	l'hecto/litre
Colza.....	24 .. 50	15 50 16 00
— four. q. ..	22 .. 22	14 50 15 00
— B. G. ..	32 .. 37	14 50 15 00
— pousse. ..	15 .. 15	15 .. 15
Cameline.....	15 .. 15	12 50 13 ..
Chanvre.....	15 .. 15	12 50 13 ..
Liu du p. 74 ..	23 50 31 50	23 .. 29 ..
Liu gr. et. ..	26 .. 30	25 .. 27 ..

EN VENTE A LA LIBRAIRIE J. REBOUX CALENDRIERS ALMANACHS

FLIPO - MEURISSE, Rue de la Fosse-aux-Chènes, VERRE A VITRES Gros et Détail. Aux conditions des Verreries.